

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1 888 357-8777](tel:18883578777), en nous adressant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant à CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario), M5J 0E7, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fondsmutuels ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon un exemplaire du rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le Fonds commun marché monétaire Impérial (désigné le *Fonds*) cherche à maximiser le revenu d'intérêt tout en tentant de préserver le capital et de maintenir la liquidité, en investissant principalement dans des bons du Trésor, des billets, des obligations, des débetures et d'autres titres d'emprunt d'émetteurs canadiens.

Stratégies de placement : La durée jusqu'à l'échéance des placements du Fonds est rajustée selon les perspectives du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt. La répartition de l'actif selon la qualité du crédit est rajustée en fonction de l'attrait des bons du Trésor autres que ceux du gouvernement du Canada par rapport à ceux du gouvernement du Canada. La durée moyenne maximale jusqu'à l'échéance des placements du Fonds ne dépasse habituellement pas 90 jours.

Risque

Le Fonds est un fonds de titres du marché monétaire canadien qui s'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à court terme et pouvant tolérer un risque de placement faible.

Pour la période close le 31 décembre 2023, le niveau de risque global du Fonds est resté identique à celui mentionné dans son prospectus.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Fonds. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 décembre 2023. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Fonds est passée de 2 029 744 \$ au 31 décembre 2022 à 1 431 298 \$ au 31 décembre 2023, en baisse de 29 % pour la période. La baisse globale de la valeur liquidative découle des rachats nets de 694 770 \$, contrebalancés en partie par le rendement positif des placements.

L'économie canadienne a progressé au cours de la première moitié de la période, portée par la vigueur des dépenses de consommation et des exportations nettes. Cependant, l'inflation élevée et la hausse des coûts

d'emprunt ont pesé sur les ménages et les entreprises, ce qui a fini par ralentir les dépenses de consommation et freiner l'activité économique. Le produit intérieur brut s'est contracté au troisième trimestre de la période, les exportations ayant fortement diminué.

De nouveaux emplois ont été créés au Canada pendant la plupart des mois de l'année, tandis que le taux de chômage est demeuré relativement faible. La croissance des salaires a ralenti, mais est demeurée élevée.

Dans un effort continu pour maîtriser l'inflation, la Banque du Canada a relevé son taux de financement de référence à un jour, le faisant passer de 4,25 % à 5,00 % entre janvier et juillet. En raison du ralentissement de l'inflation et de l'activité économique, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur inchangé à ses trois dernières réunions de 2023. La Banque du Canada n'a pas exclu la possibilité de nouvelles augmentations des taux d'intérêt, avertissant que l'inflation de base (le prix des biens hors alimentation et énergie) restait supérieure à sa cible.

Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) a relevé de 100 points de base le taux cible des fonds fédéraux pour le fixer dans une fourchette de 5,25 % à 5,50 % à la fin de la période. La Réserve fédérale a laissé entendre qu'elle pourrait commencer à abaisser le taux des fonds fédéraux en 2024.

Au cours de la première moitié de la période, la durée plus courte (sensibilité moindre aux variations des taux d'intérêt) du Fonds a contribué au rendement, les taux d'intérêt ayant augmenté. Vers la fin de la période, la durée du Fonds a été augmentée, le conseiller en valeurs étant d'avis que la Banque du Canada et la Réserve fédérale ne relèveraient pas beaucoup plus leurs taux directeurs.

Le Fonds a maintenu une surpondération dans les obligations de sociétés, ce qui a contribué à son rendement. L'exposition du Fonds aux billets à taux variable a également favorisé le rendement. Ces titres ont aidé le Fonds à maintenir un rendement courant (soit le revenu de placement en pourcentage du cours des titres) relativement élevé.

Événements récents

Le 27 avril 2023, Bryan Houston a été nommé président du comité d'examen indépendant.

La pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Cette situation a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La hausse de l'inflation dans de nombreux marchés à l'échelle du globe a incité les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour contrer la hausse rapide des prix. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le Fonds. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire

La Banque CIBC est le gestionnaire du Fonds (désignée le *gestionnaire*). La Banque CIBC reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Fonds, calculés selon la valeur liquidative du Fonds, tel que décrit à la section *Frais de gestion* du présent document.

Fiduciaire

La Compagnie Trust CIBC (désignée *Trust CIBC*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, est le fiduciaire (désignée le *fiduciaire*) du Fonds. Le fiduciaire est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Fonds pour le compte des porteurs de parts.

Conseiller en valeurs

Le conseiller en valeurs fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, est le conseiller en valeurs du Fonds.

Gestionnaires discrétionnaires

En date du présent rapport, les parts du Fonds sont offertes par l'entremise de services discrétionnaires de gestion de placements assurés par certaines filiales de la Banque CIBC (collectivement, désignées les *gestionnaires discrétionnaires*). Ces gestionnaires discrétionnaires peuvent comprendre Trust CIBC et GACI. Les gestionnaires discrétionnaires prennent des dispositions pour acheter, convertir, échanger et racheter les parts du Fonds pour le compte de leurs clients ayant conclu des conventions discrétionnaires de gestion de placements avec un des gestionnaires discrétionnaires. Les gestionnaires discrétionnaires sont les porteurs de parts inscrits du Fonds et reçoivent, à ce titre, tous les documents à l'intention des porteurs de parts et ont le droit d'exercer tous les droits de vote que leur confèrent les procurations données relativement aux parts du Fonds. Les parts du Fonds sont également offertes aux investisseurs

relativement à certains produits offerts par des courtiers membres du groupe conformément aux modalités des conventions de compte régissant ces produits. Il n'existe aucune entente de rémunération avec ces courtiers relativement à la vente de parts du Fonds. Cependant, Trust CIBC reçoit des honoraires de ses clients en leur offrant des services de gestion discrétionnaires et peut verser, de ces honoraires, des honoraires aux courtiers membres du groupe et aux autres membres du groupe CIBC pour les services qu'ils ont rendus relativement aux comptes discrétionnaires de gestion de placements des clients, lesquels peuvent détenir des parts du Fonds.

La Banque CIBC reçoit des rétributions de Trust CIBC pour les services des conseillers CIBC qui aident les épargnants à ouvrir des comptes discrétionnaires de gestion de placements lorsque Trust CIBC agit en tant que gestionnaire discrétionnaire et pour agir à titre de directeur relationnel pour les épargnants. La Banque CIBC est responsable de la rémunération de ses conseillers et peut les payer à même ces honoraires. De plus amples détails sur l'entente intervenue entre la Banque CIBC et Trust CIBC figurent dans la convention discrétionnaire de gestion de placements intervenue entre Trust CIBC et les épargnants. GACI reçoit des rétributions de ses clients pour les comptes discrétionnaires de gestion de placements, lesquels peuvent comprendre des parts du Fonds, et peut verser une partie de ces rétributions à ses conseillers en placements.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée *MM CIBC*) et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au Fonds. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme le type et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres au conseiller en valeurs en contrepartie partielle du traitement des opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une tranche des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds.

Au cours de la période, le Fonds n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Fonds

Le Fonds peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les

instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant de la Banque CIBC (désigné le CEI) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au sous-conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désigné(s) le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et les politiques et procédures portant sur ces placements);
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises dans lesquelles la contrepartie est un courtier lié;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe; et
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Fonds, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres du Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour le Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille initiées par GACI à titre de conseiller en valeurs sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers, à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de

négociation de GACI au nom du Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Fonds pour la période close le 31 décembre.

Actif net par part¹ du Fonds - parts de catégorie A Date de début des activités : 15 octobre 1998

	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net au début de la période	10,03 \$	10,02 \$	10,03 \$	10,03 \$	10,02 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,53 \$	0,25 \$	0,03 \$	0,10 \$	0,20 \$
Total des charges	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	—	—	—	—	—
Profits latents (pertes latentes) pour la période	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,52 \$	0,24 \$	0,02 \$	0,09 \$	0,19 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,54 \$	0,19 \$	0,02 \$	0,09 \$	0,19 \$
Des dividendes	—	—	—	—	—
Des gains en capital	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—	—
Total des distributions³	0,54 \$	0,19 \$	0,02 \$	0,09 \$	0,19 \$
Actif net à la fin de la période	10,01 \$	10,03 \$	10,02 \$	10,03 \$	10,03 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de catégorie A

	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	1 431 298 \$	2 029 744 \$	1 006 300 \$	984 312 \$	1 032 894 \$
Nombre de parts en circulation⁴	143 000 423	202 365 961	100 422 992	98 185 437	103 030 801
Ratio des frais de gestion⁵	0,12 %	0,12 %	0,12 %	0,11 %	0,11 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,28 %	0,28 %	0,39 %	0,38 %	0,41 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeur liquidative par part	10,01 \$	10,03 \$	10,02 \$	10,03 \$	10,03 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 31 décembre de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du Fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Frais de gestion

Le Fonds paie à la Banque CIBC, directement ou indirectement, des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à la Banque CIBC en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes, les commissions de suivi et les frais payés au(x) sous-conseiller(s) en valeurs sont prélevés par la Banque CIBC sur les frais de gestion reçus du Fonds. Le Fonds est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à la Banque CIBC. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour la période close le 31 décembre 2023, la totalité des frais de gestion obtenus du Fonds était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

Rendement passé

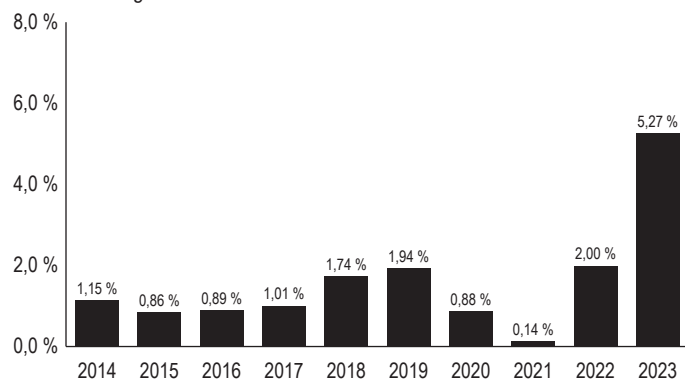
Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ni d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Fonds tiennent compte des frais et des charges. Se reporter à la section *Faits saillants financiers* pour connaître le ratio des frais de gestion.

Rendements annuels

Le diagramme à barres ci-dessous donne le rendement annuel du Fonds pour les périodes présentées et illustre comment le rendement varie d'une période à l'autre. Ce diagramme indique en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 décembre de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} janvier, à moins d'indication contraire.

Parts de catégorie A



Aperçu du portefeuille de placements (au 31 décembre 2023)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du Fonds. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.cibc.com/fondsmutuels. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Fonds. Dans le cas d'un fonds comportant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Placements à court terme	87,9	Merit Trust, billet à escompte de premier rang, 5,62 %, 2024/03/21	3,5
Titres à revenu fixe	11,6	Banner Trust, série A, taux flottant, 5,80 %, 2024/02/05	3,3
Autres actifs, moins les passifs	0,5	Bay Street Funding Trust, billet à escompte, 5,28 %, 2024/02/20	2,9
		Zeus Receivables Trust, billet à escompte de premier rang, 5,62 %, 2024/05/08	2,5
		King Street Funding Trust, billet à escompte, 5,28 %, 2024/02/08	2,5
		Reliant Trust, billet à escompte, 5,21 %, 2024/01/12	2,4
		Clarity Trust, série A, billet à escompte, 5,55 %, 2024/06/04	2,4
		Storm King Funding, billet à escompte, 5,60 %, 2024/05/21	2,2
		Banner Trust, billet à escompte, 5,23 %, 2024/01/22	2,1
		Bay Street Funding Trust, billet à escompte, 5,36 %, 2024/03/15	2,1
		Prime Trust, taux flottant, 5,87 %, 2024/01/09	2,1
		Reliant Trust, taux flottant, 5,86 %, 2024/01/09	2,1
		Fusion Trust, billet à escompte, 5,58 %, 2024/02/15	1,9
		Banner Trust, billet à escompte, 5,60 %, 2024/03/14	1,8
		Storm King Funding, billet à escompte, 5,66 %, 2024/03/12	1,8
		Plaza Trust, billet à escompte, 5,47 %, 2024/01/11	1,7
		Plaza Trust, billet à escompte, 5,62 %, 2024/05/09	1,7
		Clarity Trust, série A, billet à escompte, 5,56 %, 2024/05/30	1,7
		Bay Street Funding Trust, billet à escompte, 5,60 %, 2024/02/28	1,6
		Ridge Trust, billet à escompte, 5,17 %, 2024/01/11	1,5
		Merit Trust, billet à escompte de premier rang, 5,42 %, 2024/04/02	1,5
		Prime Trust, billet à escompte de premier rang, 5,23 %, 2024/01/22	1,5
		Lakeshore Trust, billet à escompte, 5,47 %, 2024/01/11	1,4
		Canadian Master Trust, billet à escompte, série A, 5,65 %, 2024/04/04	1,4
		Prime Trust, taux flottant, 5,58 %, 2024/03/15	1,4

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. La Banque CIBC ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

1 888 357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestionactifcibc.com